

| Conditions d'utilisation et charte d'usage |

Espace partagé des Jardins de la Jonction

Nous coexistons et partageons l'espace des Jardins de la Jonction. Pour que nous nous y sentions bien, voici quelques précisions sur son utilisation et ton projet.

Ce document contient donc deux parties : une qui décrit le lieu et ce que nous y faisons, l'autre qui parle de ton projet au sein du lieu.

A) Nous

Nous, c'est les Jardins de la Jonction. Nous sommes composés de membres qui font principalement partie d'associations. Le noyau dur se compose de trois associations, et nous tentons au maximum de prendre les décisions qui nous concernent ensemble. C'est le cas par exemple des événements et des projets qui se déroulent sur place, qui impliquent l'utilisation du lieu ou l'accueil de projets extérieurs.

Lorsque nous recevons une demande de projet extérieur (ou de l'intérieur), nous la discutons ensemble avant de l'approuver, et lui donnons un cadre pour qu'elle puisse s'intégrer dans la continuité du travail collectif.

Le lieu

Le lieu se divise en trois "pôles", dans lesquels nous nous investissons en fonction de nos intérêts :

- le pôle écologie, composé de jardins individuels et collectifs ;
- le pôle culturel, composé d'un espace associatif (cantine, bureau et stockage) ;
- le pôle transformation -en projet- , espace ressourcerie dédié au réemploi.

Règles générales

Le lieu est sous la responsabilité de tous les usagers. Pour les demandes spéciales et les événements, nous devons les prévoir ensemble et il faudra, suivant le cas, demander des autorisations auprès de la ville de Genève. Les demandes d'autorisations sont faites par les Jardins de la Jonction.

Pour permettre aux Jardins de grandir autour de valeurs humaines et collectives, tu t'engages à ne pas tenir de propos discriminatoires, racistes, sexistes ou violents envers qui que ce soit, ainsi qu'à ne pas refléter cet état d'esprit dans tes actions.

Ta parole est libre. Tu peux exprimer qui tu es, ce que tu ressens, ce que tu souhaites. Tes propos sont cordiaux et tes désaccords sont exprimés de manière non violente.

En cas de non respect de la charte, les Jardins de la Jonction se réservent le droit de révoquer le droit d'utilisation de l'espace attribué pour le projet détaillé ci-dessous avec effet immédiat.

B) Ton projet

1. Descriptif de ton projet

Descriptif de ton projet

2. Horaires et jours d'utilisation

Les Jardins sont ouverts du lundi au dimanche, de 9h à 21h, selon les horaires d'ouverture de la Ville, dès le 1er juin. Ces horaires sont à respecter pour ton projet.

Pour les demandes spécifiques, une demande d'autorisation conjointe avec les jardins de la jonction sera adressée à la ville de Genève.

3. Rangement

Pour le projet : de manière à cohabiter (tou.x.te.s !) harmonieusement, l'espace pour le projet est défini collectivement. Il appartient à chacun de le respecter.

Pour les petits objets :

Les rangements à disposition sont les casiers (les cadenas ne sont pas fournis) et éventuellement d'autres dispositifs qui seront mis en place pour répondre aux besoins de rangement. Le container est réservé à l'association des Jardins de la Jonction.

Si tu empruntes des objets dans le container, merci de penser à les remettre à leur place une fois utilisés.

4. Bruit et musique

Nous ne pouvons pas diffuser de la musique ou organiser des concerts (sauf acoustique) sans autorisation.

5. Objets et outils

Nous te conseillons de marquer ton nom sur tes affaires et de les ranger de manière à ne pas encombrer l'espace collectif dans un espace qui sera défini ensemble. Les Jardins de la Jonction n'est en aucun cas responsable en cas de perte ou de vol.

Lu et approuvé à _____ le _____.

Nom du projet
représenté par :

Les Jardins de la Jonction
représenté par :

Annexe : Rappel sur le comportement et document du Département Agenda21.

Étant dans un espace considéré comme public, les règles qui s'appliquent partout en ville sont valables également ici. Ceci en est donc un bref rappel.

1 Les espaces sont placés sous notre sauvegarde en tant que porteur.euse.x.s de projets.

2 Les visiteurs.euse.x.s et utilisateurs-trices doivent se comporter de manière à :

a) respecter les espaces ainsi que les membres des Jardins de la Jonction, qui sont notamment en charge de leur entretien ;

b) respecter les personnes présentes sur le site, en particulier les jeunes enfants et les personnes âgées ;

c) préserver la tranquillité publique ;

d) veiller à maintenir les lieux propres ;

e) ne causer aucune détérioration au lieu, arbres, fleurs, plantations, pièces d'eaux, œuvres d'art, constructions ou installations ;

f) éviter toute zone dangereuse, notamment l'espace de réemploi qui n'est pas ouvert au public.

3 L'utilisation des espaces par les enfants se fait sous la responsabilité des adultes auxquels ils sont confiés.

4 Il est interdit d'allumer et d'entretenir un feu dans les espaces (sauf autorisation de la ville de Genève).

Animaux

1 Les chiens et autres animaux domestiques doivent être tenus en laisse.

2 L'accès aux espaces par les animaux domestiques se fait sous la responsabilité des adultes auxquels ils sont confiés. Ceux-ci sont responsables en cas de dommages ou d'accidents.